29e Année — No 14. — 59 — Vendredi 2 avril 1880.

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 29. — No 14. **TE VEA NO TAHITI.** Mahana pae 2 eperera 1880.

PRIX DE L'ABONNEMENT *(payable d'avance)*:
Un an.................... 18 fr.
Six mois.................. 10 »
Trois mois................ 6 »
Un numéro : 50 centimes.

Pour les **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES *(au comptant)*
Les 20 premières lignes.................. 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes.................. 25 id.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté créant une inspection des affaires indigènes. — Ordre portant nomination d'un inspecteur des affaires indigènes. — Avis administratif.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Arrivée du *Buffon*. — Cyclone en Nouvelle-Calédonie. — Bulletin télégraphique. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.

Le *Messager* commence aujourd'hui, pour l'amusement des populations indigènes, l'un des contes les plus dramatiques de Charles Perrault.

Les Européens eux-mêmes se prendront peut-être à relire *Barbe-Bleue*, et seront tout étonnés d'éprouver à son sujet les émotions de leur jeune âge.

Te haamata nei te *Vea* i teienei mahana, ei faaarearea raa i te mau taata tahiti, i te hoe parau iti aroha rahi papaihia e Charles Perrault.

E riro atoa paha te mau papaa i te taio faahou i te *Umiumi-Ninamu*, e e riro te mahutahuta noa te manao i te ite faahou raa no tei reira parau i te mau manao rii ahutahuta i to ratou ra vai tamarii raa.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu les arrêtés des 24 février 1868 et 10 mars 1880 concernant l'administration des affaires indigènes dans les Établissements français de l'Océanie ;

Considérant que des tournées fréquentes et périodiques dans les districts du Protectorat sont nécessaires pour assurer l'exécution des ordres de l'administration centrale et pour exercer sur les populations indigènes une action réelle et efficace,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est créé une inspection des affaires indigènes dans les Établissements français de l'Océanie.

Art. 2. Les attributions générales des inspecteurs seront définies ultérieurement ; jusqu'à nouvel ordre, ils recevront directement les ordres du Commandant Commissaire de la République.

Art. 3. Le présent arrêté sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel* des Établissements.

Papeete, le 31 mars 1880.

I. CHESSÉ.

O vau, te Tomana no te mau fenua farani i Oceania, te Auvaha o te Repupirita i te mau fenua Totaiete,

I te hio raa i na faaue raa no te 24 no fepuare 1868 e te 10 no mati 1880 no te faatere raa i te mau ohipa no te paeau tahiti i roto i te mau fenua farani i Oceania ;

I te hio raa i te mau taamu raa pinepine e i te mau tau i haapao hia i roto i te mau mataeinaa o te Hau Tamaru, e e mea tia no te haapapu i te haamana raa o te mau faaue raa no roto mai i te pu o te Hau, e no te rave raa i te hoe ravea mau e te papu maitai i nia iho i te mau taata o te fenua nei,

Ua faaue e te faaue nei :

Irava 1. Te faatia hia nei te hoe hipoa raa no te mau ohipa tahiti, i roto i te mau fenua farani i Oceania.

Irava 2. E i muri a'e e faataa maitai hia'i te mau ohipa rarahi a te feia Hiopoa, i teie nei râ e tae noa 'tu i te hoe faaue raa api, e farii noa mai ia ratou i te mau faaue raa a te Tomana te Auvaha o te Repupirita.

Irava 3. E faaite hia teie nei faaue raa e e tomite hia i te mau vahi atoa e au ra, faaite hia na roto i te *Vea* e neneihia i roto i te Puta vai raa parau a te Hau.

Papeete, te 31 no mati 1880.

I. CHESSÉ.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu notre arrêté en date de ce jour créant une inspection des Affaires indigènes dans les Établissements français de l'Océanie,

Ordonnons :

M. Caillet (Xavier), ancien officier de marine, ancien juge de paix à Taravao, est nommé inspecteur des Affaires indigènes à compter du 1er avril 1880.

Ce fonctionnaire jouira à ce titre d'un traitement annuel provisoire de cinq mille francs (5,000 fr.) imputable à l'article 2, *Direction des Affaires indigènes*, § *Direction*, du budget des dépenses du service indigène.

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 31 mars 1880.

I. CHESSÉ.

O vau, te Tomana no te mau fenua farani i Oceania, e te Auvaha o te Repupirita i te mau fenua Totaiete,

I te hio raa i tau faaue raa no teie nei mahana tei faatia i te hoe hiopoa raa no te mau ohipa tahiti i roto i te mau fenua farani i Oceania,

Te faaue nei :

Te faatoroa hia nei Miti Caillet (Xavier), raatira tahito no te Nuu moana, haava faahau parau tahito i Taravao, ei Hiopoa no te mau ohipa tahiti, ei te 1 no eperera 1880 taio atu ai.

E horoa hia na teie nei taata toroa no te reira i te hoe moni toroa no te matahiti hoe e no teie nei e 5,000 fr. (e pae tauatini farani), o te tuu hia i nia i te irava 2, *Faatere raa no te mau ohipa tahiti*, § *Faatere raa*, o te parau moni no te pae e aufau hia no te mau ohipa tahiti.

O te Orotonatero te rave i te toroa no te faatere raa i te pae i ûta, te haapao hia no te vahi e au iana no te haamana raa i teie nei faaue raa, o te faaite hia e tomite hia i te mau vahi atoa e au ra.

Papeete, te 31 no mati 1880.

I. CHESSÉ.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 31 mars 1880, l'indigène Tau a Roo est nommé cavalier d'escorte, à compter du 29 mars 1880, en remplacement de Reia, démissionnaire.

Mai te au i te faaue raa a te Tomona te Auvaha o te Repupirita no te 31 no mati 1880, ua faatoroa hia te taata ra o Tau a Roo ei horo hipo aratai, ei te 29 no mati 1880 taio atu ai, ei mono ia Reia, tei faahoi mai i tona toroa.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Immigration.

Les personnes qui ont souscrit des demandes de travailleurs sont prévenues que la remise des contingents auxquels leur donnent droit leurs inscriptions commencera dans l'après-midi du lundi 5 avril courant (contingent d'immigrants du *Buffon*).

La répartition par la voie du tirage au sort aura lieu en présence des intéressés, le même jour, à neuf heures du matin.

FEUILLETON DU *MESSAGER* DU 2 AVRIL 1880

LA BARBE-BLEUE

Il était une fois un homme qui avait de belles maisons à la ville et à la campagne, de la vaisselle d'or et d'argent, des meubles en broderie et des carrosses tout dorés. Mais, par malheur, cet homme avait la barbe bleue ; cela le rendait si laid et si terrible, qu'il n'était ni femme ni fille qui ne s'enfuît de devant lui.

Une de ses voisines, dame de qualité, avait deux filles. Il lui en demanda une en mariage, en lui laissant le choix de celle qu'elle voudrait lui donner. Elles n'en voulaient ni l'une ni l'autre, ne pouvant se résoudre à prendre un homme qui eût la barbe bleue. Ce qui les dégoûtaient encore, c'est qu'il avait déjà épousé plusieurs femmes, et qu'on ne savait ce que ces femmes étaient devenues.

La Barbe-Bleue, pour faire connaissance, les mena avec leur mère et trois ou quatre de leurs meilleures amies, et quelques jeunes gens du voisinage, à une des maisons de campagne, où on demeura huit jours entiers. La cadette commença à trouver que le maître du logis était un fort honnête homme. Dès qu'on fut de retour à la ville, le mariage se conclut.

Au bout d'un mois, la Barbe-Bleue dit à sa femme qu'il était obligé de faire un voyage en province de six semaines au moins, pour une affaire de conséquence ; qu'il la priait de se bien divertir pendant son absence ; qu'elle fit venir ses bonnes amies, qu'elle les menât à la campagne si elle voulait ; que partout elle fît bonne chère.

— Voilà, dit-il, les clefs de deux grands garde-meubles ; voilà celle de la vaisselle d'or et d'argent qui ne

TE TAATA UMIUMI-NINAMU

Te hoe taata i mutaa iho e mau fare nehenehe rahi roa tona i roto i te oire e i rapae atoa mai, tana ra mau auâ e piru anae ia e te ario (moni uouo) to mau tauhaa 'toa e mea faaunauna 'nae hia ia i te moni, e te mau pereoo ra, e piru anae ia te faaunauna. Hoe noa iho ra râ, maa ino, e umiumi ninamu to taua taata ra, e na tei reira i faahupehupe roa i tona huru, e te riaria ia hio atu, aita roa e vahine e aita hoi e potii api e ore a'e te horo ia ite atu iana.

E tau tamahine râ ta te hoe o tona ra mau vahine tupu, toopiti. E vahine maitai hoi taua vahine ra. Ua ani atu oia e faaipoipo i te tahi ei vahine nana, mai te parau atu i te metua vahine e nana iho e horoa mai i tei au iana. Aita roa ra taua na tamahine ra i hinaaro noa'e i taua taata ra, no te au ore o te manao i te apiti raa 'tu i tei reira taata umiumi ninamu. E te hoe mea i au ore roa hia 'tu ai taua taata ra, no te rahi ïa o tana mau vahine i faaipoipo, e mai te itea ore hia hoi te hopea o taua mau vahine ra.

Ei haamatau raa mai ra i teie nei tau tamahine i taua taata ra ia Umiumi-Ninamu, faaaratai atura oia ia raua e to raua 'toa metua vahine e ua hoa rarahi vahine toomaha, e te tahi tau taata api no roto iho â i to ratou ra mau taata tupu, aratai atura oia ia ratou i roto i te hoe o taua mau fare nona i rapaeau mai i te oire ra, i reira te faaea raa e vau mahana. Ite ihora te teina'e o taua na tamahine ra, e e taata maitai roa taua taata ra. I te hoi raa 'tu â ratou i roto i te oire, oti ihora taua faaipoipo raa ra.

— E mairi maira hoe avae, parau atu ra taua Umiumi-Ninamu ra i te vahine, e haere oia i te hoe tere nona i te tahi atu mau oire, no te hoe ohipa nana i reira, e e ono hepetoma e hoi mai ai ; mai te poroi atoa iho i taua vahine nana ra e, e faaarearea maitai iho oia iana iho, e tii haere i tona mau hoa rarahi e aratai atoa i te mau fare i rapae mai, mai te mea oia e i hinaaro ; e i te mau vahi atoa tana i hinaaro ra.

— Na ô atura taua taata ra, tera na taviri no na piha rarahi vai raa i te mau taoa nehenehe, tera hoi to te

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 2 avril 1880.

ARRIVÉE DU « BUFFON. »

Le navire français *Buffon*, dont on attendait le retour avec une légitime anxiété, est enfin arrivé sur rade mercredi dernier 31 mars, avec un convoi de 174 immigrants, qui seront installés à Motu-Tairi, district de Faaa, chez M. Tati Salmon, en attendant la répartition.

Nous donnons ici en entier l'intéressant rapport du capitaine sur son importante expédition :

A M. le Commandant Commissaire de la République aux Iles de la Société et à M. l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur.

Messieurs,

Le 18 août 1879 je partais de Tahiti chargé par vous de deux missions bien distinctes :

« 1° Diriger vers France, par la voie de Nouméa, un certain nombre de passagers militaires et civils, et repatrier cent trente-cinq habitants de l'archipel Gilbert à Arorai, île de cet archipel ;

« 2° Recruter (suivant tous les moyens licites), dans les îles libres de l'Océanie, un nombre fixé d'immigrants (si faire se pouvait). »

Je suis heureux de vous apprendre, Messieurs, que la première partie de ma tâche (la moins difficile il est vrai) a été remplie au-delà de toute espérance.

Les passagers du gouvernement ont laissé mon navire avec regret et mes indigènes ont été l'objet d'un soin mérité.

De Tahiti à Nouméa ma traversée a été rapide, mais, contre toute attente, un mauvais temps continuel m'a forcé de séjourner vingt-six longs jours soit à Nouméa, soit dans les baies intérieures aux récifs.

J'ai pu enfin sortir de la Nouvelle-Calédonie par le canal de la Havanah, et quatorze jours après mon départ, je déposais à Arorai la majeure partie de mes passagers.

Ces derniers ont laissé le *Buffon* avec peine, et plusieurs d'entre eux sont venus s'engager à nouveau pour Tahiti.

Pendant leur séjour à bord (près de deux mois), j'ai la satisfaction de vous annoncer que pas le moindre cas de maladie n'a surgi, pas la plus petite altercation, appliquant une sévérité juste, et soutenu du reste par l'agent d'immigration, m'étant basé en tout à suivre vos instructions, qui convenaient parfaitement à mon caractère.

Vient ensuite la deuxième partie de ma mission (celle du recrutement), laquelle, malgré tous mes efforts et mon séjour prolongé dans l'archipel, n'a pas amené les résultats que je voulais si bien atteindre.

Malgré cela, Messieurs, je vous ramenais deux cent trente-et-un immigrants, résultat assez beau encore, en raison de la concurrence acharnée de deux petites goëlettes de Honolulu et Samoa, et des difficultés sans nombre que mon navire a essuyées dans les îles.

Bien heureux si dans mon juste entêtement à arriver à satisfaire vous et les intérêts de mes armateurs, j'ai pu me ravitailler quelque peu en soldant hors de prix certains vivres à des navires américains rencontrés en mer et dans les îles où ils venaient faire le commerce des coprahs.

Vous aviez bien voulu, Monsieur le Commandant, avoir la gracieuse amabilité de mettre à ma disposition le dépôt des cartes et plans de Tahiti ; malgré votre bonne volonté, il ne m'avait été possible de me procurer que quelques plans à très-petits points. Des documents instructifs, il n'en existait pas.

De mémoire de naturel, à part peut-être Onotea, un seul navire français y avait fait une triste apparition de quelques heures ; j'ai donc pris à cœur de donner des renseignements sérieux et variés sur les îles Gilbert, me basant sur l'expérience que plus de cent jours de séjour dans l'archipel m'avaient donné.

J'ai donc dans un petit ouvrage établi la description complète de ces îles et jeté des considérations générales sur la partie comprise entre 5° Nord et 5° Sud, 165 et 176° Est, pour les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier.

J'aurais cru ce travail incomplet si je n'avais dressé des plans détaillés et à grands points des îles de l'archipel, m'aidant parfois dans cette circonstance d'un plan américain très-bon pour certaines îles et très-mauvais pour d'autres.

Le 4 janvier, je laissais l'archipel Gilbert, après un séjour constamment entravé, et par de faibles brises, de très-forts courants et des bourrasques mensuelles.

Je me dirigeai alors sur l'île Paanopa ou Océan du Sud ; j'étais en vue de cette île au matin le 7 janvier.

A peine le navire près de l'île, j'envoyai mes embarcations à terre ; beaucoup d'indigènes se précipitèrent vers ces embarcations, demandant à grands cris, après que M. l'agent d'immigration eut exposé notre mission, de bien vouloir les engager pour Tahiti.

Ce pauvre pays, qui depuis trois ans n'avait reçu aucune pluie, était dans un affreux état de disette.

On engagea cent neuf de ces malheureux qui mouraient de faim, et de jour en jour, je les voyais avec joie, malgré une maigreur encore impossible, reprendre peu à peu.

Les vivres bien comptés pouvaient encore durer 20 jours ; je me trouvais à 250 lieues de la Nouvelle-Calédonie, où mon intention, depuis Paanopa, était de relâcher pour le ravitaillement.

Le 23 janvier, à quatre heures du soir, je donnais, avec un temps affreux, dans la passe de Boulari et mouillais à 5 h. 55 m. sur rade de Nouméa, menacé depuis la veille par le très-mauvais cyclone qui devait sévir et ravager cette colonie, m'estimant bien heureux de la grande habitude que mon séjour dans les Gilbert m'avait donné des récifs, car je suis allé chercher ceux de la Calédonie par un temps forcé et pas de vue.

A peine mouillé, je fus aussitôt mis en libre pratique ; et un quart-d'heure après cette libre pratique accordée, on m'annonçait la mort d'un indigène de Paanopa, tué par une espèce d'attaque.

Le même soir, j'allais à terre faire la déclaration de ce décès.

Le lendemain matin à 7 heures, je recevais la visite du médecin délégué pour constater cette mort.

Le cyclone était déjà commencé ; il ventait en grande brise, et le docteur a dû séjourner jusqu'au lendemain soir à bord de mon navire.

Sans aucun doute, Messieurs, vous recevrez des renseignements très-variés sur ce cyclone, auquel l'on doit, hélas ! de nombreuses victimes et de terribles désastres.

L'humidité et ce très-mauvais temps influèrent beaucoup sur une grande partie des indigènes de Paanopa ; plusieurs bronchites dégénérant en fluxions de poitrine se déclarèrent, et l'administration sanitaire, appelée par moi, déclara que l'humanité exigeait une nourriture en dehors de mon contrat et un séjour à terre pour un temps à déterminer.

Je reçus donc l'ordre de retarder mon départ, fixé au 1er février.

J'ai demandé à nouveau une commission pour constater que mes passagers avaient été en tout temps les bien soignés ; le résultat de l'enquête, tout-à-fait à l'avantage du navire, vous est communiqué avec mon présent rapport.

Malheureusement pour mes malheureux indigènes, le cyclone avait démoli la plus grande partie du camp de l'Orphelinat, offert par M. le Gouverneur de Nouméa. Les pluies torrentielles et continuelles qui suivirent le premier ouragan, le deuxième cyclone, complément du premier, arrivé quatre jours après, contribuèrent à rendre des gens déjà faibles à l'état complet d'anémie.

Une dyssenterie s'en mêla, et nous avons perdu à Nouméa vingt-neuf d'entre eux.

Le 11 février je recevais l'ordre de réembarquer mes passagers et de faire route pour Tahiti.

L'administration de Nouméa me donnait, en plus d'un médecin, un officier du commissariat, sa dame et son enfant, un chef de timonerie et 24 artilleurs à destination de Tahiti.

J'ai quitté la colonie le 22 février, retardé par des calmes. Contrarié par des vents toujours contraires et des coups de vent, je n'ai pu attaquer Tahiti que 40 jours après mon départ de Nouméa. Malheureusement encore j'ai perdu 31 indigènes dans ma traversée.

Dieu merci, malgré tous nos malheurs, le vaste entrepont du navire, l'aération continuelle nous ont préservés de tout cas épidémique ; cela d'après les appréciations de M. le docteur en médecine Groperrin, embarqué à Nouméa par l'administration.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans vous exprimer la vive reconnaissance que je ressens pour l'agent d'immigration délégué par vous, M. Garnier, dont l'énergie, le dévouement, la bonté, les soins ne se sont jamais démentis.

Sitôt arrivés dans les îles, nous avions entrepris notre série d'opérations de recrutement, bravant tous les dangers, sous un climat torride, et nous avions fraternellement partagé la besogne entre nous. Comme vous le saviez, Messieurs, j'étais privé d'officiers, et je n'ai pu, par cela même, laisser mon navire qu'à de très-rares intervalles pour aider au recrutement à terre. M. Garnier a donc eu de bien rudes corvées. Nuit et jour en embarcation, souvent obligé, malgré ma grande inquiétude, de coucher au milieu d'une population dont les instincts lui étaient inconnus, il a tout supporté sans crainte ni plaintes.

Tout le monde, du reste, a fait son devoir, et j'ai même à remercier les indigènes, toujours disposés à nous aider dans nos manœuvres.

Je termine, Messieurs, en me mettant à votre disposition pour les renseignements supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin, lesquels renseignements auraient pu ne pas être portés dans mon présent rapport.

J'ai l'honneur, etc.

E. FRADIN.

CYCLONE EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

La goëlette anglaise la *Sybil*, venant de Auckland (Nouvelle-Zélande), nous a apporté la triste nouvelle d'un épouvantable cyclone dont la Nouvelle-Calédonie a été le théâtre.

Nous empruntons au journal *The Auckland Evening Star*, apporté par ce bâtiment, les détails suivants sur ce désastre :

« Nouméa, le 7 février 1880.

« Pendant la nuit du 23 janvier dernier, les apparences du temps devinrent si menaçantes que les personnes expérimentées devinèrent l'approche d'une tempête extraordinaire. Dans la matinée du 24, le vent s'éleva du S.-E. et alla en fraîchissant progressivement. En une demi-heure, le baromètre descendit de 760mm à 740mm. A ce moment, les éléments semblèrent se combattre les uns les autres avec une telle violence que tout disparut dans un épais brouillard. Le vent était si violent et la pluie si serrée que l'on pouvait à peine distinguer les objets les plus proches. La chaleur était accablante, l'air lourd et humide et toute l'atmosphère chargée d'électricité. A 3 h. 20, le baromètre, descendu jusqu'à 729mm 5, commença à monter et la pluie et le vent cessèrent pour quelque temps. A 4 h. 1/2 de l'après-midi, le vent sauta du S.-E. au N. et la pluie

---

sert pas tous les jours ; voilà celle de mes coffres-forts où est mon or et mon argent, celle de mes cassettes où sont mes pierreries ; et voilà le passe-partout de tous les appartements. Pour cette petite clef-ci, c'est la clef du cabinet au bout de la grande galerie de l'appartement bas : ouvrez tout, allez partout ; mais pour ce petit cabinet, je vous défends d'y entrer, et je vous le défends de telle sorte que, s'il vous arrive de l'ouvrir, il n'y a rien que vous ne deviez attendre de ma colère.

Elle promit d'observer exactement tout ce qui lui venait d'être ordonné ; et lui, après l'avoir embrassée, monte dans son carrosse et part pour son voyage.

Les voisines et les bonnes amies n'attendirent pas qu'on les envoyât quérir pour aller chez la jeune mariée, tant elles avaient d'impatience de voir toutes les richesses de sa maison, n'ayant osé y venir pendant que le mari y était, à cause de sa barbe bleue, qui leur faisait peur. Les voilà aussitôt à parcourir les chambres, les cabinets, les garde-robes, toutes on ne peut plus belles.

Elles montèrent ensuite aux garde-meubles, où elles ne pouvaient assez admirer le nombre et la beauté des tapisseries, des lits, des sofas, des cabinets, des guéridons, des tables et des miroirs où l'on se voyait depuis les pieds jusqu'à la tête, et dont les bordures, les unes de glace, les autres d'argent et de vermeil doré, étaient les plus belles et les plus magnifiques qu'on eût jamais vues ; elles ne cessaient d'exagérer et d'envier le bonheur de leur amie qui, cependant, ne se divertissait point à voir toutes ces richesses à cause de l'impatience qu'elle avait d'aller ouvrir le cabinet de l'appartement bas.

Elle fut si pressée de sa curiosité, que, sans considérer qu'il était malhonnête de quitter sa compagnie, elle descendit par un escalier dérobé, et avec tant de précipitation qu'elle pensa se rompre le cou deux ou trois fois.

afata vai raa i te mau aua piru e te ario, aita ia mau aua i rave hia ; tera 'toa hoi to ta'u na afata auri tei reira te vai raa tau moni piru e te moni uouo ; tera hoi to ta'u mau afata rii nehenehe, tei reira te vai raa ta'u mau ofai maitatai e te poe, e tera te taviri no te mau piha 'toa o te fare nei, o teie nei ra taviri iti haihai, no te piha ia i te hopea roa mai i te tahua i raro roa : e iriti noa oe i te mau opani atoa ; e haere noa oe na te mau vahi atoa, area ra taua piha iti ra eiaha roa ia oe e tomo noa 'e ; i iriti oe i tei reira, o oe anae ra ia te ite i tou 'nei riri.

Parau atura taua vahine ra e, e haapao mailai roa oia i te mau parau atoa i faaue hia mai ia na ; hoi aera taua taata ra i te vahine, e oua 'tura i nia i te pereoo, reva 'tura i taua tere no na ra.

Aita te taata e te vahine i hiai e ia tii roa hia 'tu ratou e haere mai e mataitai i te fare o taua vahine faaipoipo api ra, no te mea ua oolaina é noa na e haere mai e hio i te taoa rahi hau roa i te nehenehe i taua fare ra ; no te mehameha i taua taata Umiumi-Ninamu ra, i ore i taeä vave mai ai ia ratou i te matamua ra. Haere anae atu ra na roto i te mau piha 'toa e te mau piha rii haihai atoa e mataitai haere, e te mau vai raa ahu, aita 'tu ia e mea i hau aè i te nehenehe.

E i muri a'e, haere anae atu ra i te tahua i nia i roto i te mau piha nehenehe, umere anae atura ratou i te rahi e te nehenehe hau e roa 'e o te mau vauvau tahua, te mau roi, te mau tofa, te mau piha rii, ua rau te huru, te mau amu raa maa e te mau hio rarahi o te vai raa 'toa noa te ata taata i roto mai te avae mai e te upoo roa ; e te hiti o teie nei mau taoa ua faaunauna haere hia ïa, te tahi pae, i te hio ; e te tahi pae, i te ario e te piru : aita e taoa i itea hia mai teie te huru to unauna maitai ; ononono maite atura teie nei mau vahine ia rahi atu a te maitai e te fanaò o taua hoa no ratou ra, o tei ore roa i rearea noa'e te manao i te hio noa raa 'tu i teie nei taoa rahi, no te mea, te rû noa ra oia i te haere e iriti i te piha i te tahua i raro roa.

Rû noa tura teie nei vahine i te haere e hio i taua piri ra mai te manao ore e, e mea huru ïia ore te faarue taue noa 'tu i tona ra mau hoa, pou atura oia i raro na nia i te hoe ea moemoe, e no tona rû rahi roa, manao noa 'tura oia e a pili atura e aore ïa, a toru commença à tomber, quoique avec moins de force qu'auparavant. A 6 h. 30, le baromètre était stationnaire, le vent et la pluie diminuèrent graduellement. A un moment la tempête souffla avec tant de violence que des tuyaux de gouttière et différents autres objets furent projetés en l'air, emportés par le vent. En regardant au loin, j'aperçus un homme qui employait toutes ses forces physiques et morales à maintenir deux feuilles de zinc qui restaient encore au coin de son toit et que le vent menaçait à chaque instant d'emporter en même temps que ce héros de patience et de persévérance.

« Il est plus facile d'imaginer que de peindre le calme qui suivit dans la journée du lendemain.

« A Nouméa et dans les environs les ravages sont incalculables. Les anciens colons assurent n'avoir jamais vu dans ces parages d'ouragan aussi terrible et ayant occasionné autant de pertes. Dans la campagne les plantations sont détruites, les arbres déracinés ou dépouillés de leurs branches.

« Dans plusieurs parties de la ville et notamment près du wharf, l'œil est arrêté par des monceaux de ruines. Pendant l'ouragan, la rade est restée invisible par suite du brouillard occasionné par la pluie et les embruns de la mer. Toutes les petites embarcations ont été arrachées de leurs ancres et jetées sur les môles. Au large, les désastres sont nombreux ; on ne compte pas moins de 14 naufrages en navires, tant disparus que coulés ou brisés à la côte. Jusqu'à présent on a pu constater la mort de 16 personnes embarquées sur ces navires et surprises par le mauvais temps avant qu'il leur ait été possible de s'échapper.

« Au plus fort de la tempête, on a entendu tout-à-coup des signaux de détresse qui paraissaient venir de la goëlette de l'État *la Calédonienne*. Un conseil de guerre a été immédiatement assemblé, et tous les membres de ce conseil ont déclaré que ce serait vouer à une perte certaine toute embarcation envoyée à son secours. Aussi la *Calédonienne* fut-elle abandonnée à son sort, et chose étrange, elle échappa au désastre. Le phare (venu de France), quoique élevé de 180 pieds, résista à la tempête, mais toutes les constructions avoisinantes ont été détruites.

« Les deux immenses constructions en pierre de l'île Freycinet destinées au lazaret de la quarantaine ne sont plus qu'une ruine et le wharf en pierre est en partie détruit. L'agence des bâtiments à vapeur est très-maltraitée ; toutes les marchandises sont plus ou moins endommagées ; les murs de base restent à peu près seuls debout. Tous les bâtiments publics ou militaires ont beaucoup souffert. On a vu les chevaux du Gouvernement galoper par la ville ; leurs écuries ont été complètement écrasées. Trois hommes occupés à délivrer les chevaux ont même été grièvement blessés.

« Le centre de l'ouragan a passé sur les Loyalty, où il a laissé des traces terribles. A Lifou, la maison du Commodore et la mission protestante ont été renversées. On rapporte que dans l'église catholique de Eacho une statue de la Vierge pesant 9,000 livres a été enlevée de son piédestal et transportée sans être endommagée à une assez grande distance dans l'intérieur de l'église.

« A l'île Nou, réservée aux condamnés criminels, l'église, les baraques et les ateliers gisent sur le sol. Les mêmes désastres se sont répétés à la presqu'île Ducos, où sont habituellement détenus les condamnés de la Commune. Les rivières des districts environnants ont tellement grossi que presque tous les ponts ont été emportés, ainsi du reste que la plupart des lignes et des postes télégraphiques.

« Le récit de nos malheurs ne peut manquer d'exciter la compassion de ceux qui nous liront en Australie ; mais les nobles efforts tentés par l'administration et la municipalité dans cette circonstance ont réussi à faire renaître le courage.

Le Gouverneur a lancé immédiatement une proclamation pour exhorter la population à supporter avec courage les épreuves présentes et l'assurer que la mère-patrie lui viendrait bientôt en aide dans une large proportion.

« En attendant, un subside de 100,000 francs a été immédiatement voté pour les besoins les plus urgents, 60,000 francs pour Nouméa et 40,000 pour les différents districts. Une souscription a été ouverte en même temps par le Gouverneur et remplie très-généreusement par presque tous les membres de l'administration et par d'autres personnes ; 400 soldats ont été mis pendant 10 jours à la disposition des habitants pour les aider à rétablir leurs constructions endommagées. »

Le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* nous donne encore les informations suivantes :

« Le comité de secours travaille sans relâche. A la date du 3 courant, il a été distribué par ses soins aux malheureux du district de Nouméa une première somme de 36,940 francs. Le nombre exact des personnes qui ont péri pendant ce cyclone n'est pas encore connu ; on cite cependant les suivantes : A bord du *Gladiateur*, les deux pilotes Lorrain et Luneau, 1 enfant de 12 ans et 3 indigènes des Nouvelles-Hébrides ; sur la *Dumbéa*, trois marins ; à bord de l'*Espérance*, 1 marin ; à bord du *Bouraké*, 2 Canaques et 4 naturels des Nouvelles-Hébrides. Plusieurs cadavres ont été retrouvés.

« Le *Gladiateur*, côtre des pilotes, a été un des premiers à sombrer, et les 6 hommes mentionnés ci-dessus composant son équipage ont été tous noyés. La goëlette *Dumbéa* coula immédiatement après entraînant 3 hommes ; et le côtre *Bouraké* disparut à son tour avec son équipage. Les trois goëlettes l'*Etoile du matin*, la *Nouméa* et l'*Espérance* et les côtres *Agénoria* et *Planète* sont venus se briser à la côte sans qu'il y ait eu possibilité de les secourir. Les habitants de Nouméa semblent néanmoins oublier leur propre ruine pour diriger toute leur anxiété vers les malheureux bâtiments qui luttent encore contre la tempête. »

Arrivée du courrier.

Dépêches extraites du *Courrier de San Francisco.*

FRANCE.

Paris, 29 janvier. — Le Chambre des députés a adopté, par un vote de 268 contre 199, la clause de la loi sur les réunions publiques, soutenue par le gouvernement, en faveur de la suppression des clubs politiques. Larochefoucauld, légitimiste, était opposé à cette clause. Les autres clauses ont été adoptées peu après, ainsi que la dixième qui autorise le gouvernement à interdire toute réunion où des troubles peuvent être redoutés.

Paris, 30 janvier. — Le Sénat a rejeté les amendements réactionnaires à la loi sur l'enseignement, mais les votes ont été très-disputés et ont donné pour résultat 143 voix contre 135, et 147 contre 129.

Paris, 31 janvier. — La chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du tarif douanier. Gambetta, en faisant un discours préliminaire, a engagé la Chambre à ne pas mêler les questions politiques avec celles d'un aussi sérieux caractère.

Paris, 1er février. — Dans le Sénat, après quelques débats sur la loi relative au conseil de l'enseignement, un amendement, maintenant à cinq le nombre des représentants de l'Institut dans le nouveau conseil, a été voté malgré le gouvernement, avec l'aide d'une portion de la gauche.

Paris, 2 février. — A la Chambre des députés, les débats sur le tarif douanier ont été clos. Le rapport du comité dit que le système protectioniste a produit de bons résultats dans ce pays. Le comité est prêt à adopter un système de traités de commerce. Il a écarté les droits prohibitifs et aboli les droits d'exportation. Le Sénat a adopté toutes les clauses de la loi sur l'enseignement.

Paris, 5 février. — Paul Broca, proposé comme candidat par l'extrême gauche, a été élu sénateur en remplacement du comte de Montalivet, décédé.

Paris, 7 février. — Dans la Chambre des députés, aujourd'hui, Périer a lu le rapport de la commission sur la loi d'amnistie générale. Le rapport soutient le rejet absolu.

Paris, 10 février. — Crémieux, sénateur, est mort aujourd'hui.

Paris, 12 février. — Aujourd'hui à la Chambre des députés, Louis Blanc a fait un discours éloquent en faveur de sa proposition pour l'amnistie plénière. M. de Freycinet, président du conseil, a répliqué. Il a dit que pour produire un salutaire effet, l'amnistie devrait avoir des racines dans l'esprit public, ce qui est loin d'être le cas à présent, excepté dans les grandes villes. Le pays n'est pas disposé en faveur de l'amnistie complète et il ne le deviendrait que si cette question cessait d'être un instrument d'agitation politique. S'il était nécessaire de rétablir l'ordre au sujet de l'amnistie, le Gouvernement serait fort et posséderait la force morale qui lui serait donnée par l'appui de la majorité entière. Le ministre invite les partisans de l'amnistie à s'unir au Gouvernement pour donner au pays le calme parfait et appliquer les réformes que la nation désire. Le Gouvernement sera peut-être alors assez fort pour proposer l'amnistie plénière. La proposition de Louis Blanc a été repoussée.

Paris, 17 février. — La loi sur la reconstitution du conseil supérieur de l'instruction publique est passée au Sénat à la deuxième lecture.

Paris, 23 février. — John Lemoinne, rédacteur au *Journal des Débats*, a été élu aujourd'hui sénateur à vie en remplacement de Jules Favre. La Chambre des députés a approuvé la convention établie entre la France et les Etats-Unis au sujet de l'échange des mandats sur la poste. Elle a adopté la loi reconstituant le conseil supérieur de l'instruction, avec les modifications apportées par le Sénat.

Étant arrivée à la porte du cabinet, elle s'y arrêta quelque temps, songeant à la défense que son mari lui avait faite, et considérant qu'il pourrait lui arriver malheur d'avoir été désobéissante ; mais la tentation était si forte, qu'elle ne put la surmonter : elle prit donc la petite clef, et ouvrit en tremblant la porte du cabinet.

D'abord elle ne vit rien, parce que les fenêtres étaient fermées.

Après quelques moments, elle commença à voir que le plancher était tout couvert de sang caillé, dans lequel se miraient les corps de plusieurs femmes mortes et attachées le long des murs : c'étaient toutes les femmes que la Barbe-Bleue avait épousées et qu'il avait égorgées l'une après l'autre.

Elle pensa mourir de peur, et la clef du cabinet qu'elle venait de retirer de la serrure lui tomba de la main.

Après avoir un peu repris ses sens, elle ramassa la clef, referma la porte, et monta à sa chambre pour se remettre un peu ; mais elle n'en pouvait venir à bout, tant elle était émue. Ayant remarqué que la clef du cabinet était tachée de sang, elle l'essuya deux ou trois fois ; mais le sang ne s'en allait point : elle eut beau la laver, et même la frotter avec du sable et du grès, il y demeura toujours du sang ; car la clef était fée, et il n'y avait pas moyen de la nettoyer tout-à-fait : quand on ôtait le sang d'un côté, il revenait de l'autre.

La Barbe-Bleue revint de son voyage le soir même, et dit qu'il avait reçu des lettres dans le chemin qui lui avaient appris que l'affaire pour laquelle il était parti venait d'être terminée à son avantage. Sa femme fit tout ce qu'elle put pour lui témoigner qu'elle était ravie de son prompt retour.

Le lendemain, il lui redemanda les clefs, et elle les lui donna, mais d'une main si tremblante qu'il devina sans peine tout ce qui s'était passé.

— D'où vient, lui dit-il, que la clef du cabinet n'est point avec les autres ?

(La suite au prochain numéro.)

atura motu raa tona arapoa. E i te tae raa 'tu i te uputa o taua piha ra, faaea rii ihora oia i te hoe maa taime iti, manao rii ihora i te mau parau i poroi hia mai e te tane, e eiaha e iriti i taua piha ra, e te hopea ino hoi e roaa mai ia ore ia haapao i te parau i a'o hia mai iana ; e no te puai o taua manao nona ra, aita 'tura e ravea ia haamoe atu ; rave aera oia i taua taviri iti ra, e iriti maira i te opani o taua piha ra mai te ruru taina.

I te matamua, aita roa oia i ite atu i te tahi mea i roto, no te mea ua opanipani hia te mau haamaramarama. E i muri iti iho, i te atura oia i te tahua ua viivii haere noa i te toto paari, e tei roto te tino pohe o te tahi mau vahine te vai noa raa, ua taamu haere hia i te pae fare, o taua mau vahine mau ia i faaipoipo hia e taua taata Umiumi-Ninamu ra, e o tei taparahi tataitahi maite hia e ana.

Mai te mea ra, teie nei vahine e, e ua pohe roa, no te matau ; e te taviri tana i iriti mai no roto i te opani, mairi atura ia i tona rima. E i muri a'e i te iho rii faahou raa mai tona huru, rave aera oia i te taviri, e opani faahou atura i te opani, paiuma faahou atura i nia i tona iho piha e haamaitai rii faahou iana, aita roa rà i noaa noa'e te maitai, no te mea ua rahi roa tona matau.

Ité atoa ihora, ra oia e ua viivii te taviri o taua piha ra i te toto, tai rau noa 'tu à tona horoi raa i te ahu ; aita roa e mà, horoi noa 'tu à hoi i te pape e te ui i te one, e vai noa mai à te toto no te mea e taviri tahutahu taua taviri ra, e aita roa 'tu e ravea e mà maitai ai taua taviri ra, mai te mea e ia mà te toto i te tahi pae ra ua viivii faahou ia te tahi pae.

E i te ahiahi iho à, i hoi faahou mai ai taua Umiumi-Ninamu ra, mai te faaite mai e, i ropu a'e ra tona farerei haere raa i te rata, o tei faaite mai ia na e, ua oti taua mau ohipa i haere hia e ana ra, e ua manuia tona paeau. Rave atura taua vahine na na ra i te ravea e manao hia 'i e ua oaoa roa oia i te mea i hoi vave mai taua tane na na ra.

E ia poipoi a'e, ani faahou atura taua tane ra i te mau taviri e tuu faahou mai ia na ra ; horoa 'tura taua vahine ra, e no te ruru rahi tona rima, itea noa hia mai ra e taua taata ra te peu i tupu.

Na ò maira taua taata ra : — Eaha te taviri no te ra-rà piha i ore ai i roto i teie puè raa ?

(Ei te Vea i mua nei te tòe.)

MOUVEMENT COMMERCIAL

Du 25 au 31 mars 1880.

NAVIRES ENTRÉS.

27 *mars* — Goël. *Sponge,* de 44 ton., patron Teehu, ven. de Nukahiva; Hart armateur et chargeur : 16 bœufs, Société commerciale de l'Océanie consignataire; 1 porc, Mme veuve Greffe consignataire.

27 *mars* — Goël. *Sybil,* de 150 ton., cap. Sinclair, ven. d'Auckland ; A. Crawford et Cie armateurs et consignataires ; Jorden chargeur : 2 caisses indienne, 2 caisses coutil, 1 paquet pantalons, 1 colis lingerie, 5 caisses mercerie et passementerie, 3 paires [illegible], 6 caisses indienne et pareu, 2 caisses effets confectionnés, 3 caisses sel d'Epsom, 2 caisses accordéons, 16 douzaines couteaux, 1 boîte huile, 11 douzaines pipes, 36 plateaux, 1 caisse papeterie, 1 caisse chapeaux, 3 caisses horloges, 383 caisses pommes de terre, 91 caisses oignons, 40 tins biscuit, 56 nattes sucre, 5 nattes riz, 5 caisses saumon, 5 caisses sardines, 25 caisses huile de schiste, 20 caisses bière, 10 caisses cognac, 5 caisses schnapp, 8 caisses whisky, 75 caisses genièvre, 7 caisses vin, 1 caisse bitter, 8 caisses droguerie, 2 caisses cornichons, 2 barils rhum, 5 caisses thé, 9 caisses tabac, 5 caisses fruits, 1 caisse allumettes, 1 coffre-fort, 1 caisse à eau, 73 barils vides, 1 rouleau cordage, 85 barils et 15 caisses conserves, 50 tins farine, 50 tins biscuit, 1 caisse fromage, 6 barils beurre, 3 caisses épicerie, 24 fourchettes et couteaux, 1 bascule, 3 malles, 1 caisse fusils et munitions, 1 caisse quincaillerie, 1 caisse souliers, 1 caisse bottines, 1 caisse lingerie, 1 caisse parfumerie, 19 caisses conserves de légumes, 2 boîtes crayons, 5 caisses bougies, 1 table de toilette.

29 *mars* — Brig *Jupiter,* de 300 ton., cap. Spiesen, ven. de Nukahiva ; OEstmann armateur; Hart chargeur : 20,172 kilos coton égrené, 198,000 kilos coton en graines, 123,633 kilos coprah, 18 bœufs, 4 porcs, 6 pièces toile à sacs, Société commerciale de l'Océanie consignataire : 5 bœufs, Stuart consignataire.

29 *mars* — Vapeur *Eva,* de 50 ton., cap. Hewson, ven. de Huahine ; Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire ; Factorerie de Raiatea chargeur : 71 kilos soie de coton, 90 kilos fungus, 100 paniers, 6 balances, 13 balles toile à voile, 21 boîtes bougies, 2 canons, 7 horloges.

29 *mars* — Goël. *Atalanta,* de 47 ton., cap. Engelke, ven. de Raiatea ; Société commerciale de l'Océanie armateur, chargeur et consignataire : 12 kilos fer en barre, 9,525 kilos coton égrené, 4,845 kilos coprah.

29 *mars* — Brig-goël. *Nautilus,* de 173 ton., cap. Widdonson, ven. de San Francisco ; Sweet armateur ; Wilkens et Cie chargeurs : 200 nattes riz, 100 touques biscuit, 400 quarts-sacs et 16 demi-sacs farine, 6 barils et 10 demi-barils saumon, 10 demi-barils lard, 10 demi-barils bœuf, 10 caisses pommes de terre, 1 caisse opium, 1 caisse quincaillerie, 1 caisse sellerie, 1 paquet colliers, 6 barils chaux, 7 mètres cubes bois, 1 paquet robinets, 25 balles marchandises, 1 paquet échantillons, Société commerciale de l'Océanie consignataire; — J. White chargeur et consignataire : 6 balles marchandises, 1 baril et 2 caisses saumon, 1 caisse fruits, 1 caisse huitres, 1 caisse jouets, 1 caisse fers à repasser, 1 caisse peinture, 1 baril et 2 caisses verrerie, 2 caisses marchandises, 1 colis papier, 8 caisses huile de lin, 2 caisses peinture, 100 caisses huile de schiste, 46 caisses savon, 1 caisse verres, 1 caisse saindoux, 1 caisse jambons, 1 demi-baril bœuf, 1 demi-baril lard ; — J. Pinet chargeur : 3 caisses vêtements, 1 balle coton, 1 caisse sellerie, A. Cape consignataire : 1 caisse sel, 1 paquet marchandises, Darsie consignataire ; 5 colis cotonnade, Boyd consignataire ; 8 colis cotonnade, 1 caisse parfumerie, 1 caisse chocolat, E. Vernaut consignataire ; — Wilkens et Cie chargeurs : 12 moutons, 1 caisse marchandises, G. Godeffroy consignataire ; — Widdonson chargeur : 5 sacs orge, Sweet consignataire.

30 *mars* — Goël. *Flora,* de 44 ton., cap. Dowling, ven. de Tikahau ; Turner, Chapman et Cie armateurs et consignataires ; le capitaine chargeur : 33,000 kilos nacre, 1 lot marchandises retournées.

NAVIRE SORTI.

31 *mars* — Brig *Jupiter,* de 300 ton., cap. Spiesen, all. à Gibraltar ; OEstmann armateur ; Société commerciale de l'Océanie chargeur : 20,172 kilos coton égrené, 198,000 kilos graines de coton, 123,633 kilos coprah, 11 kilos vanille, 2 caisses sucre, 1 caisse huile de schiste, 1 caisse achards, Banque internationale consignataire.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du jeudi 26 au mercredi 31 mars inclus 1880.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

30 *mars.* Goël. française *Orohena,* commandée par M. Cornut-Gentille, lieutenant de vaisseau, ven. de Fakarava en 4 jours ; 14 passag., MM. Frogier, Gournac, Durand, français, Poroi, tahitien, Capel, américain, et 9 indigènes.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

26 *mars.* Goël. anglaise *Sybil,* de 180 ton., cap. Sinclair, ven. d'Auckland en 34 jours.

27 *mars.* Goël. du Protect. *Sponge,* de 44 ton., cap. Teehu, ven. des Marquises en 12 jours ; 1 passag. indigène.

28 *mars.* Brig allemand *Jupiter,* de 300 ton., cap. Spiesen, ven. des Marquises en 9 jours ; 1 passag., M. Œkmann, allemand.

29 *mars.* Goël. allemande *Atalante,* de 47 ton., cap. Engelke, ven. de Raiatea en 3 jours ; 1 passag. indigène.

29 *mars.* Vapeur du Protect. *Eva,* de 50 ton., cap. Hewson, ven. de Huahine en 13 heures ; 8 passag., M. et Mme Meuel et 1 enfant, allemands, M. Keane, Mlle Barff, anglais, et 3 indigènes.

29 *mars.* Brig-goël. américain *Nautilus,* de 173 ton., cap. Widdinson, ven. de San Francisco en 24 jours ; 2 passag., MM. John White anglais, Arthur Estall, américain.

30 *mars.* Goël. du Protect. *Flora,* de 69 ton., cap. Dowling, ven. de Tikahau en 1 jour ; 4 passag. indigènes.

31 *décembre.* Brig-goël. américain *Percy Edward,* de 219 ton., cap. Turner, ven. de San Francisco, avec escale aux Marquises, en 30 jours, apportant le courrier ; 10 passag., M. Moïse, M. et Mme Nivard et leur fils, français, MM. Darsie, Luproil, Sangers, Mathews, Dean, Roop, anglais.

31 *mars.* Trois-mâts-barque français *Buffon,* de 709 ton., cap. Fradin, ven. des îles Gilbert, avec escale à Nouméa, en 54 jours ; 203 passag., M. Collos, aide-commissaire, sa dame et un enfant, M. Groperrin, chirurgien, M. Martret, chef de timonerie, M. Garnier, 24 artilleurs et 174 indigènes.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

Néant.

ANNONCES

Le Commandant Commissaire de la République a l'honneur d'informer MM. les négociants, fournisseurs et toutes personnes, qu'il est expressément interdit à tous agents de l'hôtel du Gouvernement de prendre aucune marchandise ou fourniture à crédit, et il prévient qu'il ne reconnaîtra aucune note ou facture qui lui serait présentée comportant des fournitures quelconques prises à crédit à son compte et en son nom. 58

RÉUNION de la Société LA FRATERNELLE le mercredi 7 du courant, à l'heure habituelle. 56

Pommes de Terre de la Nouvelle-Zélande chez V.-L. Raoulx.

New Zealand potatoes at V.-L. Raoulx's. 57

Le sieur Vera a Tuapari a Tahiarii, demeurant à Papenoo, demande à faire inscrire en son nom les terres Faaruruamatai et Farahei, sises dans la vallée de Papenoo, dans ledit district.

Te ani mai nei te taata ra o Vera Tuapari a Tahiarii, e tia i Papenoo, e tomite i tona ioa i nia i na fenua ra o Faaruruamatai e Farahei, te vai i te faa ra i Papenoo, i taua mataeinaa ra. 55

Le sieur Daniela a Faarii, propriétaire, demeurant à Faaa, est dans l'intention de vendre à la femme Ariitaimai, veuve Salmon, la terre Vairamu, sise dans le district de Teaharoa-Teavaro, sous-district de Teavaro. 60

Te opua nei te taata o Daniela a Faarii, e fatu fenua, e tia i Faaa, i te hoo atu na te vahine ra na Ariitaimai, oia te ivi Salmon, i te fenua ra o Vairamu, te vai i te mataeinaa ra i Teaharoa-Teavaro, i te mataeinaa iti ra i Teavaro.

Pavillon Central d'Agriculture et du Commerce

CIRQUE LUPROIL ET SANGERS

Ouverture Samedi 3 avril

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Barre horizontale........................par M. James Luproil

Exercices acrobatiques............par l'inimitable R. Mathews

L'homme caoutchouc........................par M. Dean

Exercices surprenants des artistes à quatre pattes :

CHIENS ET SINGES SAVANTS

(les mieux dressés qui aient jamais paru dans ces contrées)

Pantomimes, Comédies, Farces, etc., etc., etc.

PRIX DES PLACES

Places réservées	7f 50
Premières	5 00
Secondes	2 50

Les portes ouvriront à sept heures, et la représentation commencera à 8 heures précises du soir.

On peut prendre des billets chez MM. Turner et Chapman.

F. A. ROOP, *Directeur.*

Ei te fare faaite raa no te mau mea faaapu e te hoo raa taoa, i Paofai

TEATA RAA A LUPROIL E SANGERS

Haamata raa mahana maa te 3 no eperera

FAAITE RAA HAU Ê ROA

Raau faatarava........................o M. James Luproil

Mau peu maoa raa rima e te avae...o te ore e itea ia faaauhia R. Mathews

Te taata uaua........................M. Dean

Mau peu faahiahia rave hia e te avae maha :

NA TE URI MAOHI E TE URI TAATA

(tei hau ê roa 'tu i te ite i te mau uri atoa i tae mai i teie mau fenua)

Apa rima—Parau rii e te peu arearea, e te Haamaau raa, etc.

TE MONI NO TE MAU PARAHI RAA

Mau parahi raa i faataa hia	7f 50
Mau parahi raa matamua	5 00
Mau parahi raa i muri mai	2 50

Ei te hora hitu i te ahiahi e mahiti ai te mau opani e ei te hora vau mau haamata 'tu ai.

Ei te fare toa o Miti Turner, Chapman et Cie, oia hoi o Peni, e hoo hia'i te mau parau titeti.

F. A. ROOP, *te taata i te haapao.*

Le Directeur du CIRQUE Luproil et Sangers prévient le public qu'il ne reconnaîtra aucune dette contractée par les artistes de la troupe, à moins d'un ordre écrit de lui.

The manager of the Luproil and Sangers' Circus will not be responsible for any debts contracted by the troupe, except by his written order. 62

Les indigènes Veritahi a Temaoae et Pai a Vetea, ce dernier agissant tant en son nom personnel que comme mandataire spécial de 1° dame Temaharo a Vetea, épouse du sieur Tevaearai ; 2° dame Outuanaa a Vetea, veuve Huitoofa ; 3° dame Teipoitemarama a Vetea, épouse du sieur Narii ; 4° sieur Teheiura a Vetea, sont dans l'intention de vendre à M. Micheli les terres Vaiatore, Teauaiti et Faatefaroro, situées dans le district de Haapiti, Moorea. 59

Te opua nei te mau taata ra o Viritahi a Temaoae e Pai a Vetea, teie nei hopea tei rave na roto i tona iho ioa mau e mai te auvaha taa ê no 1° te vahine ra o Temaharo a Vetea, tei vahine a te taata ra a Tevaearai ; 2° te vahine ra o Outuanaa a Vetea, ivi Huitoofa ; 3° te vahine ra o Teipoitemarama a Vetea, te vahine a te taata ra a Narii ; 4° te taata ra o Teheiura a Vetea, i te hoo atu na te taata ra na Miti Micheli i te mau fenua ra o Vaiatore, Teauaiti e Faatefaroro, te vai i te mataeinaa ra i Haapiti, Moorea.

L'indigène Pai a Vetea, agissant comme dessus, est dans l'intention de vendre à M. Micheli la terre Haamairi et la moitié de la terre Torea, situées dans le district de Haapiti, Moorea. 59b

Te opua nei te taata ra o Pai a Vetea, o te rave mai teie i faaite hia i nia nei, i te hoo atu na Miti Micheli i te fenua ra o Haamairi e te afa tia no te fenua ra no Torea, te vai i te mataeinaa ra i Haapiti, Moorea,

---

La femme Teave a Tetuahiva, agissant avec le consentement de son mari, et demeurant ensemble à Punaauia, demande à faire inscrire en son nom la terre Tuaera 4, sise dans le susdit district et enregistrée au nom de sa tante Maionoono a Veraura, décédée, sous le n° 134, folio 216. 61

Te ani mai nei te vahine ra o Teave a Tetuahiva, o te rave mai te faatia hia e te tane, e tia raua 'toa i Punaauia, i te tomite i tona ioa i nia i te fenua ra i Tuaera 4, te vai i taua mataeinaa ra i Punaauia e tomite hia i te ioa o te metua vahine o Maionoono a Veraura, i pohe aenei, o te numero 134, api 216.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 25 au 31 mars 1880.

DATES	PRESSION BAROMÉTRIQUE		TEMPÉRATURE				PLUIE	VENTS DOMINANTS	
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	A 6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée	dans les 24 heures		
25 mars	76.27	00.10	21.8	29.8	25.80	27.35	»	N E	Brise fraîche.
26.....	76.46	00.10	22.0	29.8	25.90	27.27	0m0055	N O	id.
27.....	76.39	00.15	22.2	30.0	26.10	27.25	»	S O	Faible brise.
28.....	76.41	00.20	21.2	30.2	25.70	27.07	0m0050	N E	Jolie brise.
29.....	76.39	00.05	21.6	31.2	26.40	27.52	»	E	id.
30.....	76.46	00.10	21.0	31.0	26.00	27.80	»	N N E	Brise fraîche.
31.....	76.51	00.05	21.2	30.6	25.90	27.52	»	N E	id.

Papeete — Imprimerie du Gouvernement